



COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

19 millions pour le plan général d'évacuation des eaux (PGEE)

Lors de sa séance du 25 novembre prochain, le Conseil général sera amené à se prononcer sur une demande de crédit-cadre de 19 millions pour la période 2020 à 2030, en vue de la réalisation de mesures PGEE et de l'amélioration du réseau d'évacuation des eaux des différents villages de la commune.

Par le biais de cette demande de crédit-cadre, l'objectif du Conseil communal est de poursuivre la consolidation et le maintien de la valeur du système d'évacuation des eaux de l'ensemble de la commune à travers une planification stratégique des investissements pour les dix prochaines années.

Cette planification permettra alors de résoudre les problèmes déjà identifiés et d'anticiper des problèmes à venir en mettant en œuvre les mesures PGEE importantes encore non réalisées et de nouvelles jugées nécessaires au bon fonctionnement du réseau.

En effet, la réalisation de ces mesures permettra de diminuer les eaux parasites et, par conséquent, le volume des eaux traitées et épurées dans les trois stations d'épuration de notre commune.

De plus, au vu des changements climatiques déjà constatés ces dernières années, la mise en séparatif de certains quartiers permettra de diminuer le risque d'inondations des bâtiments lors de violents orages avec trombes d'eau ou des gros épisodes pluvieux auxquels notre région doit faire face chaque année.

La planification des investissements à consentir sur le long terme est faite parallèlement au lissage du montant de la taxe d'épuration. Celle-ci devra dès lors être augmentée de 30 centimes dès 2021 et de 10 centimes en 2029 pour atteindre finalement 2.85 francs/m³, soit un montant proche de la moyenne cantonale qui se situe aujourd'hui à 2.83 francs/m³.



L'histoire de votre musée – Benoît Conrath, président de la Fondation du MRVT constituée en décembre 2014 (21/24)

© MRVT



Echo des autorités

Réception des couples célébrant leurs Noces d'or en 2019

Samedi 2 novembre, le Conseil communal a accueilli à Buttes 22 couples qui ont célébré leurs Noces d'or en cette année 2019. Neuf couples étaient excusés. Ces 22 binômes ont convolé en justes noces entre les 10 janvier et 12 décembre 1969. Cette sympathique journée, agrémentée d'un succulent repas et

animée par un couple de musiciens, a permis aux jubilaires de se retrouver, de faire connaissance ou encore d'échanger avec les membres des Autorités. Tous les participants ont apprécié ce moment de belle convivialité et certains se reverront prochainement. Que cette belle tradition perdure de nombreuses années !

ANNONCES

Des nouvelles de la place de la Gare à Fleurier

Les travaux de rénovation de la place de la Gare et de la rue du Régional à Fleurier débuteront en avril prochain. Le but de ce décalage dans le temps est notamment d'essayer de limiter la durée des nuisances liées au chantier.

Dès que les entreprises qui vont conduire les travaux auront été choisies, les riverains seront invités à une séance de coordination de manière à présenter le détail du projet et le déroulement attendu du chantier.

Déneigement

Pour rappel, afin de faciliter le déneigement et de limiter au maximum le risque de dégâts aux clôtures durant l'hiver, les propriétaires riverains des routes communales sont priés d'abaisser les barrières et d'enlever les piquets.

De plus, si le personnel fait tout son possible pour limiter au maximum les désagréments causés par la neige provenant du déneigement, il n'est toutefois pas partout possible d'éviter de pousser la neige sur le domaine privé. Dès lors, il est rappelé qu'en vertu du règlement de police du 14 septembre 2009, les propriétaires sont tenus d'accepter la neige enlevée de la route par le personnel chargé du déneigement (art. 3.19).

Ouverture des magasins en fin d'année

Les magasins de la circonscription communale pourront demeurer ouverts jusqu'à 21 h le vendredi 29 novembre 2019 et le lundi 23 décembre 2019.

Les dispositions prévues par la loi fédérale sur le travail, notamment l'article 15a relatif à la durée du repos quotidien, et les accords passés entre les associations professionnelles sont applicables s'agissant des compensations accordées au personnel concerné.

Le Conseil d'Etat a autorisé l'ouverture des commerces le dimanche 22 décembre 2019. Ces derniers sont autorisés à ouvrir ce jour-là durant un maximum de sept heures entre 9 h et 18 h, selon l'article 8, alinéa 3 de la loi cantonale sur les heures d'ouverture des commerces.

Mise au concours

Le Conseil communal met au concours un poste de chancelier (H/F) à 100 %. Délai de postulation : 29 novembre 2019. Vous trouverez l'intégralité des détails de cette offre sur notre site : www.val-de-travers.ch/page/offres-demploi

INFORMATIONS PRATIQUES

Mémoire(s) du Val-de-Travers Suivez-nous!

Retrouvez tous les documents sur Internet

Le 25 octobre dernier à Fleurier, les archives de la RTS, en partenariat avec le Département audiovisuel de la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds (DAV), ont organisé une projection publique de reportages, composés d'extraits d'archives, d'interviews et de photographies actuelles.

Dès maintenant, vous pouvez retrouver tous ces précieux documents à l'adresse suivante : www.rts.ch/archives/grands-formats/10801366-memoire-s-de-val-de-travers.html.

Outre son site Internet et les communiqués de presse officiels envoyés aux médias, la commune de Val-de-Travers publie régulièrement ses actualités et informations pratiques sur Facebook et NEMO News. Un compte Instagram complète la palette de communication pour, principalement, reposter des photos de notre belle région.



Nous encourageons donc chacun à télécharger (gratuitement) NEMO News sur son smartphone ainsi qu'à nous suivre sur Facebook (Commune de Val-de-Travers) et Instagram (@commune_de_val_de_travers).

EN BREF

Campagne Coopsol

Il est encore temps de participer à l'installation d'une centrale photovoltaïque sur le toit du Centre sportif régional, à Couvet. Porté par la coopérative Coopsol en partenariat avec la commune de Val-de-Travers et l'ECAP, ce projet se construit sur un mode participatif, chaque personne qui le souhaite pouvant acheter une

ou plusieurs parts à 500 francs. Une bonne manière de soutenir les énergies renouvelables (2'000 m² de panneaux seront installés) tout en y trouvant financièrement son compte, le rendement attendu étant de 1% pendant 20 ans. Infos sur le site www.coopsol.ch

